

N° 12 – Délibération relative au vote des taux 2019 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

VU l'article 1636 B undecies du Code Général des Impôts (CGI) ;

VU la délibération n° 2018-218 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2018 relative à l'institution et perception de la taxe en lieu et place du syndicat mixte ;

VU la délibération n°2018-219 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2018 relative à l'institution du zonage de perception de la TEOM ;

VU la délibération n° 2018-220 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2018 relative à l'institution du dispositif de lissage de taux de TEOM par zone ;

CONSIDERANT l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019, N° 1259 TEOM transmis par le ministère des finances et des comptes publics :

Commune	Base prévisionnelles 2019
Bras	2 636 488,00
Brignoles	21 379 169,00
Camps	2 261 773,00
Carces	4 885 563,00
La Celle	1 751 404,00
Chateaufort	353 017,00
Correns	1 252 012,00
Cotignac	5 272 977,00
Entrecasteaux	1 972 272,00
Forcalquereit	3 404 623,00
Garéoult	7 216 292,00
Mazaugues	1 032 612,00
Méounes	2 839 577,00
Montfort	1 594 827,00
Nans	6 097 231,00
Néoules	3 336 148,00
Ollières	861 688,00
Pland d'Aups	2 244 503,00
Pourcieux	1 301 769,00
Pourrières	5 503 356,00
Rocbaron	5 394 932,00
La Roquebrussanne	2 941 537,00
Rougiers	1 654 885,00
Sainte Anastasia	2 402 579,00
Saint maximin	19 658 417,00
Tourves	5 639 407,00
Le Val	5 521 067,00
Vins	947 764,00
Total	121 357 889,00

CONSIDERANT qu'il est proposé de voter des taux de TEOM 2019 en prenant en compte les dispositifs de zonage pour service rendu et lissage ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 14 mars 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de fixer les taux 2019 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme suit :

ZONE 1	Taux 2018	Taux 2019
Camps-la-Source	15,00%	14,75 %
La Celle	15,00%	14,75 %
Châteauvert	15,00%	14,75 %
Correns	15,00%	14,75 %
Vins	15,00%	14,75 %
Forcalqueiret	12,50%	12,56 %
Mazaugues	15,00%	14,75 %
Méounes	12,50%	12,56 %
Néoules	12,50%	12,56 %
La Roquebrussanne	15,00%	14,75 %
Sainte-Anastasie	12,50%	12,56 %

ZONE 2	Taux 2018	Taux 2019
Brignoles	15,00 %	14,88 %
Tourves	15,00 %	14,88 %
Le Val	15,00 %	14,88 %
Garéoult	13,00 %	13,13 %
Rocbaron	14,30 %	14,26 %

ZONE 3	Taux 2018	Taux 2019
Bras	0,00 %	1,00 %
Ollières	0,00 %	1,00 %
Plan d'Aups	0,00 %	1,00 %
Pourcieux	0,00 %	1,00 %
Pourrières	0,00 %	1,00 %
Rougiers	0,00 %	1,00 %

ZONE 4	Taux 2018	Taux 2019
Nans-les-Pins	0,00 %	1,00 %
Saint-Maximin	0,00 %	1,00 %

ZONE 5	Taux 2018	Taux 2019
Carces	12,00 %	12,13 %
Cotignac	12,00 %	12,13 %
Entrecasteaux	12,00 %	12,13 %
Montfort	12,00 %	12,13 %

Soit un produit total attendu de **11 682 941.89 €**.